



Publication du dispositif de la délibération approuvant la délégation de service public pour l'exploitation du Golf public d'Ammerschwihr-Trois Epis

Identification de la collectivité délégante : Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg - 31 rue du Geisbourg - 68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE

Objet et intitulé de la concession : Contrat de délégation de service public sous forme d'affermage, avec îlot concessif, pour l'exploitation du golf d'Ammerschwihr-Trois Epis

Durée de la concession : 180 mois.

Conformément à l'article L.2121-24 du CGCT :

Par la délibération n° 2022.00025 du 31/03/2022, le Conseil Communautaire a décidé

- d'approuver le choix de la société UGOLF, en qualité de délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du golf d'Ammerschwihr-Trois Epis ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public et ses annexes établi pour une durée de 15 ans à compter de la date de sa notification, à conclure avec la société UGOLF ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de délégation de service public et tout document nécessaire à son exécution ;
- de prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution du contrat de délégation de service public.

Date de publication : 11 avril 2022